

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000037

Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loic LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER Beure: Philippe CHANEY Boussières: Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN Chalezeule: Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY Champoux: Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Chemaudin : Jean-Yves RENOU Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Francis : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : Jean JOURDAIN La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze: Philippe CHANAU Mamirolle: Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) Marchaux: Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) Montfaucon: Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre: Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) Novillars: Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE Pugey : Marie-Noëlle CAMBIER Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE Routelle: Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) Saône: Bernard GUYON Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Torpes: Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

Etaient absents: Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: Michel BITTARD Besançon: Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure: Pierre JACQUET Boussières: Bertrand ASTRIC Braillans: Alain BLESSEMAILLE Chaleze: Josseline SEITZ Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes: Gabriel JANNIN Grandfontaine: Richard SALA Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Mamirolle: Dominique MAILLOT Miserey Salines: Marcel FELT Morre: Jean-Michel CAYUELA Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Jacques TERVEL, Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT Saône: Christelle PETITJEAN Thise: Claude BULLY Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevailler, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires : J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

Objet: Programmation de projets dans le cadre du fonds «Centres de village»

Programmation de projets dans le cadre du fonds «Centres de village»

Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2006 Imputation : 204.824	Solde avant cette opération : 165 034 € Montant de l'opération : 38 840 € Solde après cette opération : 126 194 €

La commission 5 a en charge les propositions d'attribution du Fonds de valorisation patrimoniale et touristique, appelé plus communément fonds « Centres de village ».

Deux projets sont soumis au Bureau. Il s'agit des projets de Deluz et Chaucenne pour lesquels sont annexées à ce rapport les fiches de présentation des projets. Ces deux projets ont été considérés éligibles par la commission, étant entendu qu'ils respectent les critères établis au titre de la valorisation touristique et patrimoniale des centres de village.

MM. TARDIEU ET VOUGNON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'octroi d'une subvention pour le projet de création d'un parc public à Deluz à hauteur de 33% du reste à charge de la commune, soit 18 202 €,
- l'octroi d'une subvention pour le projet de réaménagement de la traverse de Chaucenne à hauteur de 40% du reste à charge de la commune, soit 20 638 €.

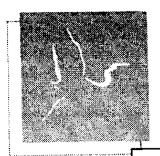
Compte-rendu ordre du jour :000033

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 92
Contre: 0
Abstention: 0

PREFECTURE DU DOUBS DCLE 1 REÇU LE 7 JUIL. 2006



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération » dit fonds « Centres de village »

Création d'un parc public à Deluz

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Deluz

Secteur: Est

Descriptif des actions menées :

Il s'agit de créer un parc public avec une aire de jeux pour enfants, un terrain de pétanque, une aire de pique nique, un verger pédagogique à partir d'essences locales, un sentier de découverte des milieux humides et un sentier pédagogique présentant la flore locale.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité: le parc se situe au centre du village.

Valorisation patrimoniale et touristique : le projet global s'inscrit dans le cadre du fonds « Centres de village ». Le parc est un véritable lieu de convivialité et les aménagements réalisés valorisent le patrimoine naturel local.

Critère de richesse :

Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	comprise entre 18 € et 26 € inclus	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
	DELUZ	

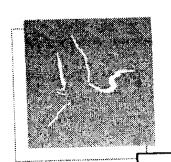
Plan de financer	nent (en Euros) :	
Montant tot	al des travaux	161 902€ HT
Piontant tot	Etat ATCR	30 000€ HT
	CREC ligno traditionnelle	9 000€ HT
	CC25 lignes trad + CITE	59 346€ HT
(M) &	CGZ5 lighes trad + Cl / E	8 399€ HT
Mankanka	ubventionnable (HT)	161 902€ HT
Montant si	Description de la commune	55 I57€ HT
Restant à charge de la commune		soit 18 202€ HT

La subvention de la CAGB correspond à 33% du restant à charge de la commune, soit 18 202€ HT. 50% de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Compte-rendu ordre du jour :000037

Avis de la commission 5 du 23/05/06 : FAVORABLE

of the columbian de Crand Rocancon



Communauté d'Agglomération du Grand Besancon

« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération » dit fonds « Centres de village »

Réaménagement de la traversée de Chaucenne

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Chaucenne

Secteur: Ouest

Descriptif des actions menées :

Il s'agit d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité de la traversée du village, et de valoriser le patrimoine local au niveau du carrefour central de la traversée.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : la partie du projet subventionnée par le fonds « Centres de village » se situe sur le carrefour central du village.

Valorisation patrimoniale et touristique: les postes pris en compte par le fonds « Centres de village » concernent la mise en valeur du patrimoine local : aménagement du carrefour avec la réfection de l'abri-bus et la du réservoir d'eau.

Critère de richesse :

Critere de richesse:		Communes dont la DSC/Hab est
supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	comprise entre 18 € et 26 € inclus → subvention : 33% du restant à	· ·
CHAUCENNE		

Plan de financement (en Euros) :

		274 930€ HT
Montant total des travaux		
	CG25 lignes traditionnelles	53 780€ HT
	Restant à charge de la commune	204 656€ HT, soit 74%
ि ^{क्षि} का प्रे	Restant a charge de la commune	69 724€ HT
Montant subventionnable (HT) de le commune		74%, soit 51 596€ HT
	Restant a charge de la commune	soit 20 638€ HT
	CAGB 40%	

La subvention de la CAGB correspond à 40% du restant à charge de la commune, soit 20 638€ HT. 50% de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 5 du 23/05/06 : FAVORABLE